

Compte de résultat simplifié de l'exercice

[Aide en ligne à la saisie du formulaire](#) ?

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	
Production vendue	Biens dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services dont export et livraisons intracommunautaires	
Production stockée (<i>variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production</i>)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (<i>y compris droits de douane</i>)		
Variation de stock (<i>marchandises</i>)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (<i>y compris droits de douane</i>)		
Variation de stock (<i>matières premières et approvisionnements</i>)		
Autres charges externes		
	dont crédit-bail mobilier	
	dont crédit-bail immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP/CFE, CVAE	
Rémunérations du personnel		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions		
Autres charges		
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	
Total des charges d'exploitation (II)		

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	
	Produits exceptionnels (IV)	
	Charges financières (V)	
	Charges exceptionnelles (VI)	
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (<i>art. 217 octies</i>)	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (<i>art. 39 quinquies D</i>)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
Réintégrations de l'exercice		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires (<i>art. 39-4 CGI</i>) et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
	dont intérêts excédentaires des comptes-courants d'associés	
	dont écarts de valeurs liquidatives sur OPC	
Loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	dont part de loyers dispensés de réintégration (<i>art. 239 sexies D</i>)	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions de l'exercice		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Entreprise nouvelle (<i>art. 44 sexies</i>)		
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur (<i>art. 44 octies A</i>)		
Reprise d'entreprises en difficulté (<i>art. 44 septies</i>)		
Jeune entreprise innovante (<i>art. 44 sexies A</i>)		
Zone restructuration défense (<i>art. 44 terdecies</i>)		
Zone de revitalisation rurale (<i>art. 44 quindecies</i>)		
Bassins d'emploi à redynamiser (<i>art. 44 duodecies</i>)		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (<i>art. 44 sexdecies</i>)		

Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		
Investissements outre mer		
Déduction pour zone franche d'activité NG (art 44 quaterdecies)		
Total des exonérations ou abattements sur le bénéfice et entreprises nouvelles (somme ci-dessus)		
Déductions diverses		
dont créance due au report en arrière du déficit		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		
dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)		
dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)		
dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises IS seulement)		
Déficits antérieurs reportables		dont imputés sur le résultat
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit

DIVERS À RÉINTÉGRER

LIBELLÉ	Montant
	
	
	
+ Ajouter	

DIVERS À DÉDUIRE

LIBELLÉ	Montant
	
	
	
+ Ajouter	